

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

ADIT 63

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire

Séance du lundi 15 juin 2026

L'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le lundi 15 juin 2026 à 17 h 30 à l'Espace Loisirs d'Aydat.

Les membres ont été conviés par courrier et/ou par mail en date du 21 avril 2026.

Etaient présents :

Le Président du Conseil d'administration, Lionel CHAUVIN
Les deux Vice-Présidents, Samuel GAUTHIER et Grégory BONNET

Conseillers départementaux
Fabien BESSEYRE
Michel SAUVADE (suppléant de Marie-Anne MARCHIS)
Pierre RIOL
Dominique BRIAT
Cédric DAUDUIT
Grégory BONNET
Fabrice MAGNET

Structure	Prénom et Nom du Maire/Président	Prénom et nom du représentant	Pouvoirs donnés
CIAS du Pays de Saint Eloy	Jérôme GAUMET		
Communauté d'agglomération Pays d'Issoire		Vincent MARTINANT	
Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans		Jean-Luc FRUCHART	
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy	Jérôme GAUMET		
Communauté de Communes Entre Dore et Allier		Jean-Baptiste GIRARD	
Communauté de Communes Plaine Limagne	Claude RAYNAUD		
Maire d'Aydat	Franck SERRE		
Mairie d'Antoingt	Emmanuel GONTHIER		
Mairie d'Apchat	Patrick PELISSIER		
Mairie d'Ardes sur Couze	Jacques THERME		Mairie de Madriat
Mairie d'Aubiat	Carmen FUENTES		
Mairie d'Aulhat Flat		Jean-Pierre COLLET	
Mairie d'Aurières	Jérôme CEYSSAT		
Mairie d'Authizat	Thierry MUSSO		
Mairie d'Auzelles	Marie-Laure NUNES		Mairie de Saint Eloy la Glacière, Mairie de Fayet Ronaye
Mairie d'Avèze		Monique VERGNOL	
Mairie d'Effiat		Christelle PERRONNET	
Mairie d'Egliseneuve d'Entraigue		Bruno SIFFI	
Mairie d'Ennezat	Fabrice MAGNET		Mairie de Puy Guillaume
Mairie d'Entraigues	Brice MEGEMONT		

Mairie d'Enval		Didier DAFFIX	
Mairie d'Escoutoux	Béatrice DOUROUT		
Mairie d'Espinhal		Serge MARTIN	
Mairie d'Estendeuil		Eric ECHALIER	Syndicat Rive gauche de la Dore
Mairie d'Isserteaux	Jean-Claude BATISSON		Mairie de Saint André le Coq
Mairie d'Olby	Emmanuel NESME		
Mairie d'Orcet		Valérie ROUX	
Mairie d'Orcival	Jean-Michel HUCHE		
Mairie d'Orléat		Anthony BOURBONNAUX	
Mairie d'Yronde et Buron	Eric THEROND		Mairie de La Roche Blanche
Mairie de Baffie		Yvon BERTHEOL	Mairie de Saint Martin des Olmes
Mairie de Bas et Lezat	Claude DENIER		
Mairie de Beauregard l'Eveque	Patricia BUSSIERE		
Mairie de Beauregard-Vendon		Jean-Michel GALTIER	
Mairie de Bergonne		Eric DYNDAS	
Mairie de Bonghéat		Léa PROPRIOL	
Mairie de Bort l'Etang	Lionel BREUIL		Mairie de Ravel
Mairie de Bourg Lastic	André ARTIGE		
Mairie de Bouzel		Mireille LALANDE	
Mairie de Brassac les Mines	Fabien BESSEYRE		Mairie de Bansat, Mairie de Champagnat le Jeune, Mairie de Charbonnier les Mines
Mairie de Brenat	Vincent MARTINANT		Mairie d'Egliseneuve des Liards
Mairie de Briffons		Patrice ANDRAUD	
Mairie de Bromont-Lamothe	Jean-Luc FRUCHART		
Mairie de Bulhon	Jean-Baptiste GIRARD		Mairie de Vinzelles
Mairie de Bussières	Louis VACQUANT		Mairie de Saint Hilaire de Pionsat
Mairie de Ceysat	Alexis MONNET		
Mairie de Chadeleuf	Isabelle BAPTISSARD		
Mairie de Champetières		Marcel MUNIER	Mairie de Grandrif, Mairie de La Forie, Mairie de Tholières
Mairie de Chanonat		Jean-Paul DURAND	
Mairie de Chaptuzat	Pierre GRIMAUD		
Mairie de Charensat		Marinette DOS SANTOS BROMONT	
Mairie de Chas		Denis VALLEIX	
Mairie de Chastreix		Jean Rémy ROUGIER	
Mairie de Château sur Cher		Claude GUERRIER	
Mairie de Chateldon		Damien CAILLARD	Mairie d'Arconsat, Mairie de Chabreloche
Mairie de Chaumont le Bourg		Nelly MOLLIMARD	
Mairie de Chauriat		Cédric PERRIER	
Mairie de Chavaroux	Isabelle RAYMOND		
Mairie de Cisternes-la-Forêt	Martine BARRIER		Mairie de La Crouzille, Mairie de Montaigut en Combraille
Mairie de Combrailles		Jérémy LOUIS	

Mairie de Combronde		Leslie CHAGNON MAZUEL	Mairie de Montfermy, Mairie de Saint Rémy de Blot
Mairie de Cournols	Nicolas COMBY		
Mairie de Crevant Laveine	Clément BONNEMOY		
Mairie de Cros		Victor BAROUGIER	
Mairie de Domaize	Dominique CALLY		Mairie de Ceilloux, Mairie de Cunlhat, Syndicat Ciné Parc
Mairie de Durmignat		Corinne BRIGAUD	
Mairie de Fayet-le- Château		Roland PRULLIERE	
Mairie de Fernoël	Pascal GAULON		Mairie de Tortebesse
Mairie de Gelles	Jean-Luc TOURREIX		Mairie d'Heume l'Eglise
Mairie de Gouttières	Jean-Marc PUJOL		
Mairie de Jumeaux	Stéphane METEIGNIER		
Mairie de La Bourboule		Marc MOREAU	
Mairie de La Goutelle	Stéphane NEBUS		
Mairie de La Monnerie le Montel		Frédéric LOUBEYRE	
Mairie de La Renaudie	Ghislaine DUBIEN		Mairie d'Olmet
Mairie de Labessette		Patricia AUBERT	
Mairie de Lachaux	Jean-Luc MANRESA		
Mairie de Lamontgie	Anne-Marie BAYOL		
Mairie de Landogne	Fabrice SALVADOR		
Mairie de Laqueuille	Eric BRUGIERE		Mairie de Bagnols
Mairie de Lempty	Philippe BEAL		
Mairie de Lisseuil	André BROMONT		
Mairie de Malauzat	Raphaël ROUSSY		
Mairie de Manglieu	Michèle BROUSE		
Mairie de Mazayes	Yvan DEBUICHE		
Mairie de Menat		Corinne GARACHON	
Mairie de Messeix		Laurent RABETTE	
Mairie de Moissat	Freddy THOMAS		
Mairie de Mons	Didier CHASSAIN		
Mairie de Montcel	Grégory BONNET		Mairie de Chapdes Beaufort, SIRPYG Yssac-Gimeaux,
Mairie de Montmorin	Eric PIREYRE		Mairie de Joze, Mairie de Maringues, Mairie de Reignat
Mairie de Moriat	Denis LEGENDRE		
Mairie de Murol	Patrice DABERT		
Mairie de Nebouzat	Mathieu LASSALAS		
Mairie de Néronde sur Dore	Philippe BAUDIMENT		
Mairie de Neschers	Christine OUDOUL		Mairie de Saint Germain Lembron
Mairie de Paslières	Patrick SAUZEDDE		Mairie de Saint Victor Montvianeix
Mairie de Picherande	Frédéric ECHAVIDRE		
Mairie de Pignols	Sébastien CHELOUCHE		SMVVA
Mairie de Pionsat	Jérôme GAUMET		Mairie de Buxières sous Montaigut, Mairie de Giat
Mairie de Pontaumur	Cyrille BASSINET		
Mairie de Prondines	Stéphane MONNERON		
Mairie de Queuille	Stéphane CANUTO		
Mairie de Rentières	Cécile LADEVIE		

Mairie de Roche d'Agoux	Laurence ORIOL		
Mairie de Saint Alyre d'Arlanc		Yves VERNET	Mairie de Doranges
Mairie de Saint Angel	Joëlle ROUSSELET		
Mairie de Saint Avit		Stéphane BAUDRON	
Mairie de Saint Bonnet les Allier		Patrick AMBLARD	
Mairie de Saint Bonnet près Orcival	Jean-François ANDANSON		
Mairie de Saint Dier d'Auvergne		Sylvie BAUVY	
Mairie de Saint Diéry		Dominique BOILOT	SIVU Saint Diéry Saint Pierre
Mairie de Saint Donat	Laurent BERNARD		
Mairie de Saint Genes Champespe	Alain CHAUVET		
Mairie de Saint Genes du Retz	Eric ROUSSEAU		
Mairie de Saint Germain près Herment	Nicolas DONNAT		
Mairie de Saint Gervazy	Philippe AUZAT		
Mairie de Saint Hilaire les Monges	Sylvie TINET		Mairie de Puy Saint Gulmier
Mairie de Saint Ignat		Xavier ROCHE	
Mairie de Saint Jacques d'Ambur	Eliane GARDON		
Mairie de Saint Julien de Coppel	Dominique VAURIS		SIVOS de Billom
Mairie de Saint Julien Puy Laveze	Yves CLAMADIEU		
Mairie de Saint Martin des Plains	Luc DELTOUR		
Mairie de Saint Maurice es Allier	Cécile GILBERTAS		
Mairie de Saint Myon		Jérôme MEYNET	
Mairie de Saint Nectaire	Elisabeth CROZET		
Mairie de Saint Ours les Roches	Stéphane PONCE		
Mairie de Saint Pierre Colamine	Rémy THERESE		
Mairie de Saint Pierre la Bourlhonne	Pascal CAPUS		
Mairie de Saint Pierre Roche	Joël FLANDIN		
Mairie de Saint Priest Bramefant	Philippe ROUGERON		
Mairie de Saint Sandoux	Martine TYSSANDIER		
Mairie de Saint Saturnin		Yves MARMIN	
Mairie de Saint Sauves d'Auvergne		Béatrice LEPINE	
Mairie de Saint Vincent	Yves COSTE		
Mairie de Sardon	Christian CHAVAROUX		
Mairie de Saulzet le	Sébastien VOLLA		

Froid			
Mairie de Sauvagnat Sainte Marthe	Séverine BRUNEL		Dauzat sur Vodable
Mairie de Sermentizon	Yves CHAMPILOU		
Mairie de Servant		Josette MOULY	
Mairie de Seychalles	Yannick DUPOUE		
Mairie de Sugères	Denis LANSARD		Mairie de La Chapelle Usson, Mairie Le Vernet Chaméane
Mairie de Tallende	Eric BRUN		Mairie de Montaigut le Blanc, Mairie de Vichet
Mairie de Tauves	Christophe SERRE		
Mairie de Thuret	Marc CONCU		
Mairie de Tours-sur- Meymont	Patricia TAILHANDIER		Mairie de Condat les Montboissier
Mairie de Trémouille Saint Loup	Bruno EYZAT		
Mairie de Trezioux	Hubert CHEMINAT		
Mairie de Varennes sur Morge	Jean-François MEYER		
Mairie de Varennes sur Usson	Thierry AIGOUY		
Mairie de Vensat	Brigitte BILLEBAUD		
Mairie de Vergheas		Jean-Louis PAUL	
Mairie de Vernines	Norbert OLLIER		
Mairie de Veyre Monton	Philippe CASSES		
Mairie de Villosanges		Jérôme FOURNIER	
Mairie de Vitrac	Dominique DERIGON		
Mairie de Viverols	Gaëtan MONNIER		Mairie d'Eglisolles, Mairie de La Chaulme, SMGF La Chaulme
Mairie de Vollore Ville	Olivier LEVIGNE		
Mairie du Montel de Gelât	Robert FAREJEUX		
Mairie Le Cheix sur Morge	Bertrand BIGAY		
Mairie Le Crest		Alain THEBAULT	
Mairie Le Monestier		Gérard CORNOU	
Mairie Le Vernet Sainte Marguerite		Dominique CHANDEZON	
Mairie Les Martres de Veyre		Franck BOUTIN	
SIA Morge et Chambaran	Jean-Michel GALTIER		
SIAEP du Bas Livradois	Marie-Laure NUNES		
SIAEP Sioule et Morge	Grégory BONNET		
SIEA Rive Droite de la Dore	José MARQUES		Mairie de Noalhat
SIGEP Glaine Montaigut		David DUCHALET	
SIREG	Jean-Pierre COLLET		
Syndicat du Bois de l'Aumône		Alain LAGRU	

3 collectivités ont donné pouvoir au Président : Mairie d'Yssac La Tourette, Mairie de Clémensat, Mairie de Pardines

Nombre de membres en exercice : 471 adhérents, 7 conseillers départementaux et le Président

Nombre de membres présents : 172 adhérents, 7 conseillers départementaux (6 titulaires et 1 suppléant) soit 179 membres (ainsi que le Président dont la voix n'est pas comptabilisée sauf en cas de partage des voix)

Nombre de pouvoirs donnés – adhérents : 57 pouvoirs

Nombre de membres présents ou représentés : 172 + 57 soit **229 suffrages**

Compte tenu des présents et des pouvoirs donnés, le quorum est atteint.

Pour rappel, les décisions de l'Assemblée générale ordinaire sont valablement adoptées si le tiers des membres de celle-ci est présent ou représenté, lequel comprend obligatoirement la majorité absolue des représentants du Département.

Présence non comptabilisée en tant qu'invité :

Philippe CHESI, Responsable de la Paierie Départementale

Annexe 1 : Présentation sous forme de diaporama.

Annexe 2 : CFU 2025

Annexe 3 : RBF

Pour rappel, compte-tenu des statuts de l'Agence, l'Assemblée générale ordinaire est compétente pour se prononcer sur le rapport annuel du Conseil d'administration qui présente le bilan d'activité de l'agence, les comptes de l'année N-1 et le budget prévisionnel de l'année N.

Début de la séance : 17h40

Introduction par Franck SERRE, Maire d'Aydat, qui prête gracieusement cette salle et qui remercie l'ensemble des présents.

En préambule, le Président remercie chaleureusement les Conseillers départementaux, les Vice-Président, les Maires et les agents de l'Agence.

Il indique que les adhérents sont chaque année plus nombreux à faire confiance à l'Agence, qui compte désormais 467 adhérents répartis comme suit : 393 communes, 8 CCAS, 11 intercommunalités, 4 CIAS et 51 syndicats. Cette dynamique témoigne de la place qu'occupe aujourd'hui l'Agence dans l'accompagnement des collectivités, avec une couverture de 85 % des communes du département. Le Président rappelle que L'ADIT est un outil au service des élus à adapter avec leurs besoins.

Dans cette nouvelle mandature, il rappelle que le rôle de l'Agence est plus que jamais d'accompagner les collectivités afin de concrétiser leurs ambitions et d'optimiser leurs projets.

Le Président indique enfin que cette Assemblée générale marque une étape importante dans le renouvellement de la gouvernance de l'Agence avec la désignation du nouveau collège territorial, en cohérence avec le mandat municipal qui s'ouvre. Il précise avoir veillé à ce que la liste proposée soit la plus équilibrée et représentative possible de la diversité des territoires.

Il remercie Samuel GAUTHIER pour le travail collaboratif, Vice-Président du collège territorial qui a décidé d'arrêter son mandat de Maire. Samuel GAUTHIER remercie l'outil de l'Agence et même s'il ne renouvèle pas son mandat, il mentionne qu'il a pris beaucoup de plaisir à travailler avec l'ADIT sur de nombreux sujets. Il invite, en particulier les nouveaux Maires, à se servir des services de l'Agence.

Patrice RODIER, directeur de l'ADIT, présente l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

❖ Présentation de l'ADIT

Patrice RODIER rappelle le fondement législatif de l'ADIT et donc la possibilité pour le Département de créer un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

❖ L'adhésion à l'ADIT : une démarche intégrée

L'Agence est représentée sur le territoire par 5 agents, localisés dans les Directions Routières et d'Aménagement Territorial.

L'adhésion à l'Agence est une étape obligatoire, au forfait le plus adapté en fonction des besoins.

L'ADIT aide ensuite à prioriser et monter les projets des adhérents.

❖ Les différents domaines d'intervention

Patrice RODIER présente les différentes missions de l'Agence et invite chaque service à se présenter.

➤ Voirie – Espace public – Ouvrages d'art

Présentation de l'offre par Franck CLAVERIE, adjoint ingénierie dans le Sancy

Offre de base :

- Gestion administrative de la voirie et de la circulation : arrêtés et autorisations de voirie, classement et diagnostic de voirie, etc.
- Assistance à la gestion technique de la voirie : conseil technique, programmation de travaux d'entretien et/ou de réparation, etc.
- Assistance à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace public : état des lieux, proposition d'aménagement, estimation financière, etc.
- Assistance à la gestion technique d'ouvrages d'art : recensement, évaluation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de réparation.

Offre complémentaire sur devis :

- Assistance à la réalisation de travaux d'entretien et réparation de la voirie et d'aménagement de petits espaces publics : programmation + études éventuelles + assistance à la passation des contrats de travaux + direction de l'exécution des contrats de travaux + réception des travaux.
- Étude d'un schéma de signalisation directionnelle
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux de réparation d'un ouvrage d'art.

Présentation de deux réalisations : réfection du mur de soutènement du parvis de l'Eglise de Saint-Bonnet-Près-Orcival et réalisation d'un diagnostic d'ouvrages d'art à Verneugheol.

Le Président remercie de nouveau les services de l'ADIT avec son passage sur la commune de Vensat et la réalisation d'un diagnostic de voirie dans le cadre d'un dossier d'amendes de police.

➤ Projets bâtimentaires

Présentation de l'offre par Frédéric VAUDABLE, chargé de mission bâtiment sur le territoire

Offre de base :

- Des conseils et une assistance technique en amont de la réalisation d'un projet de bâtiment : de l'aide à la définition des besoins jusqu'au rendu d'une note d'opportunité avec l'analyse de la faisabilité financière, en lien avec les acteurs locaux de l'ingénierie.
- La pré-programmation du projet avec des scénarios et les subventions potentielles.

Offre complémentaire sur devis :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage durant toutes les phases d'études du projet, lors de la consultation et du choix des entreprises.

Il indique qu'il intervient avec les nombreux partenaires existants comme le CAUE, ADUHME, le Parc, etc.

Exemples de projets en cours : Sardon et Vensat

Présentation d'un cas concret avec la végétalisation de la cour d'école de Saint-Ours-Les-Roches avec Stéphane PONCE, Maire. Il remercie l'accompagnement de l'ADIT et la tenue des délais. Il indique avec obtenu environ 77% de subventions. Le projet a été réalisé dans une démarche intégrée et partagée.

➤ SATEA

Présentation de l'offre par Loïc ANDRAUD, responsable du service

Le SATEA est une équipe de 13 personnes dont 8 techniciens et accompagne les structures pour une gestion réfléchie de l'eau et de l'assainissement, en lien avec les différents partenaires.

Offre de base :

- Assistance technique aux exploitants de station d'épuration
- Appui administratif pour rédaction de documents techniques ou réglementaires
- Aide au recrutement de maître d'œuvre (schéma directeur, étude diagnostique, zonage, travaux, etc...)

Offre complémentaire sur devis :

- Contrôle de l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement
- Réalisation de bilans sur 24h

Concernant l'assistance technique, le SATEA accompagne ses structures pour s'améliorer dans le suivi et la gestion des stations d'épurations avec 560 stations suivies soit 1300 visites par an. Le SATEA peut également apporter un soutien administratif : règlement d'assainissement, bilan annuel de fonctionnement, lien avec les bases nationales, etc.

Focus sur une opération à Ceyssat : le rejet de la station d'épuration n'étant plus conforme à la réglementation, une étude de diagnostic du système d'assainissement a été réalisée. À l'issue de cette étude, le SATEA a élaboré les pièces de consultation nécessaires au recrutement d'un maître d'œuvre. La commune est désormais dans l'attente de l'obtention des financements qui permettront de lancer les travaux.

➤ Service Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Présentation de l'offre par Clara PLANE, instructrice ADS

L'ADIT dispose d'un service Autorisation du Droit des Sols composé de 5 instructeurs : Manon Blondel, Clara Plane, Julien Vizade, Stéphane Jaffaux, Léo Bonnevalle.

Les instructeurs ont en charge plusieurs types de demande d'autorisation d'urbanisme comme : les Permis d'Aménager, les Permis de Construire, les Permis de Démolir, les Déclarations Préalable, les Certificats d'Urbanisme de simples informations ainsi que les Certificats d'Urbanisme Opérationnels.

Le service instruit également les Autorisations de Travaux liées aux Permis de Construire des Établissements Recevant du Public (ERP). Et depuis avril 2026, le service propose également aux communes qui le souhaitent une nouvelle prestation : l'instruction des Autorisations de Travaux simples.

Il s'agit également d'un service d'accompagnement et de conseil auprès des communes. Les instructeurs interviennent sur des projets spécifiques, qu'ils soient portés par la collectivité ou par des particuliers ainsi que dans la création, la révision ou la modification des documents et règlements d'urbanisme. Pour cela, les instructeurs peuvent se déplacer sur le territoire.

Le service a connu un excellent début d'année avec une activité qui reste soutenue permettant l'instruction d'environ 1000 Equivalents Permis de Construire (EPC) depuis ces 6 derniers mois pour 66 communes adhérentes au service.

2 exemples de projets d'urbanisme instruits par le service ADS :

- sur la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze : de construction d'un bâtiment destiné à valoriser des produits locaux et l'image du territoire avec des espaces de vente et service organisés autour d'un pôle central incluant un point d'information touristique.
- sur la commune de Viverols : la construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Viverols/Sauvessanges.

➤ Numérique

Présentation du service par Anne-Pascale AMEIL, directrice en excusant Valérie ESCOT, responsable du service mais absente pour quelques semaines.

Présentation de l'équipe.

Geneviève GAVIOLI : **Web 63** : service de création d'un site internet et de son hébergement, fourniture du certificat de sécurité, formation du personnel de la collectivité.

Sophie RIVIERE-GAMET : **Demat 63** : fourniture de compte d'accès à une plateforme de télétransmission dématérialisée homologuée pour l'envoi des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité. **Cyber 63** : accompagnement dans la mise en place de méthodes et de pratiques sécurisées ainsi que la fourniture de dispositifs de sécurisation des systèmes d'information (messagerie, coffre-fort de mots de passe, antivirus, sauvegarde centralisée). Conformément au RGPD, toutes les données sont hébergées en France.

➤ Médiadôme

Présentation par Christophe TORRESAN, directeur adjoint de la Culture et directeur de la Médiathèque départementale

Médiadôme est un logiciel de gestion de bibliothèque mutualisée. Dans le back office avec la gestion des fonds documents et des adhésions mais aussi pour les services en ligne avec la recherche pour le catalogue, recherche d'événements. Pas d'investissement initial : l'informatisation est prise en charge et la facturation s'établit sur l'abonnement annuel qui est adapté à la taille de la collectivité (hébergement, maintenance et support inclus).

Chiffres : 6 intercommunalités adhérentes, 113 bibliothèques, 20 700 inscrits, 400 000 documents et 500 utilisateurs du logiciel.

➤ RGPD

Présentation par Florence DELCHER et Emilie HAMEURY, délégués à la protection des données. Thomas BOUET-BARICAULT, 3^{ème} délégué, excusé ce soir.

Le service RGPD accompagne 220 structures adhérentes avec les missions suivantes :

- Informer et conseiller les collectivités sur les obligations liées au RGPD, afin d'en assurer une mise en œuvre adaptée et conforme aux exigences réglementaires ;
- Permettre aux collectivités de satisfaire à l'obligation légale de désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) ;
- Former et accompagner les agents et les élus dans l'application opérationnelle du RGPD, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque collectivité.

Il a également été souligné que cette offre s'inscrit en complémentarité avec les autres services proposés, notamment dans le domaine de la cybersécurité, afin d'assurer une protection globale et cohérente des données.

Exemple de situations :

- Pourquoi une petite commune aurait-elle besoin d'un DPO ? Outre le caractère obligatoire, même les petites structures manipulent des données.

- Comment remplir un registre des activités de traitement ? C'est un document technique, mais essentiel pour se conformer au RGPD.
 - Nos données sont hébergées à l'étranger... Est-ce un problème ? La réponse est oui, et nous pourrions vous expliquer pourquoi.
 - Que faire en cas de perte ou de vol d'un ordinateur contenant des données personnelles ? C'est une situation critique qu'il faut anticiper.
 - Un citoyen demande à accéder à ses données... Vous devez prendre en compte sa demande
- Ces exemples de questions montrent que le RGPD n'est pas qu'une contrainte administrative : c'est un enjeu opérationnel pour votre collectivité.

➤ **Finances – Juridique - Achats**

Présentation par Hélène CHARVERON, responsable du service Juridique au Conseil départemental.

3 missions de l'offre complémentaire :

- Finances : analyse de l'encours de la dette locale, appui pour la souscription d'un nouvel emprunt, assistances et conseils pour la renégociation d'emprunts
- Juridique : rédaction de conseils juridiques et/ou d'actes juridiques dans le domaine de la police administrative générale, la police administrative spéciale des immeubles menaçant ruine et le droit des biens immobiliers et mobiliers du domaine public
- Achats : pour les marchés de fournitures et de services : aide à la définition des besoins, choix de la procédure, rédaction du dossier de consultation et du rapport d'analyse des offres

➤ **Environnement**

Présentation par Marie-José BRETON, responsable du service milieux naturels.

Présentation d'un service composé d'agents techniques pour faire face aux problématiques environnementales des collectivités.

- Eaux pluviales : avis technique sur le choix d'un maître d'œuvre pour étudier la problématique des eaux de ruissellement (des études de bassins versants).
- Infiltration à la parcelle : accompagnement dans la réflexion préalable, appui technique pour les cas simples. Pour les autres cas : assistance dans le choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'études de faisabilité et d'études de conceptions de projets d'aménagement.

- **Conclusion par Patrice RODIER** sur la présentation d'une carte sur la couverture à l'échelle du Département des adhésions à l'Agence. Il rappelle les deux offres : l'offre de base, non soumise à TVA et l'offre complémentaire, soumise à TVA car avec des missions du champ concurrentiel.

❖ **Gouvernance**

Patrice RODIER rappelle la gouvernance de l'Agence avec deux instances : le Conseil d'administration et l'Assemblée générale et deux collèges : le collège départemental et le collège territorial.

Le Conseil d'administration propose les sujets abordés à l'Assemblée générale et l'Assemblée générale détermine la politique générale de l'Agence avec les différents votes. Tous les membres de droit peuvent venir à l'Assemblée générale.

❖ **Gouvernance – Collège départemental**

Les élus du collège départemental sont désignés par un arrêté du Président du Conseil départemental. 7 élus jusqu'à présent, 8 désormais pour garder l'équilibre avec l'augmentation des élus du collège territorial, avec la désignation d'Alexandra VIRLOGUEUX en titulaire et de Jean-Pierre LUNOT en suppléant. Le Vice-Président de ce collège reste Grégory BONNET.

1 – Désignation du nouveau collège territorial

Suite à l'augmentation des adhérents et afin de satisfaire le contrôle analogue, le service juridique a sollicité l'augmentation du nombre d'élus de ce collège et la diversité des représentations avec : 9 représentants de Mairie, 1 représentant de CIAS, 1 représentant d'EPCI et 1 représentant de syndicat soit 12 membres.

- **Monsieur Gaëtan MONNIER, Maire de Viverols et 1^{er} Vice-Président**
- Madame Véronique HAUVILLE, Maire de Saint-Bonnet-le-Bourg
- Monsieur Stéphane PONCE, Maire de Saint-Ours-les-Roches
- Madame Brigitte BILLEBAUD, Maire de Vensat
- Monsieur Jean-Luc FRUCHART, Maire de Bromont-Lamothe
- Madame Martine TYSSANDIER, Maire de Saint-Sandoux
- Monsieur Vincent MARTINANT, Maire de Brenat
- Monsieur Christophe SERRE, Maire de Tauves
- Monsieur Laurent BERNARD, Maire de Saint-Donat
- Monsieur Jérôme GAUMET, Président du CIAS Pays de Saint-Eloy
- Monsieur Christophe CESCUT, Vice-Président à Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Michel VIALLEFONT, Président du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

La composition de collège territorial a été adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

2 – Vote du dernier PV de l'Assemblée générale

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 février 2026 a été transmis aux adhérents et est disponible sur le site internet de l'Agence.

Abstention : 1

Contre : 0

Le PV de l'Assemblée générale du 24 février 2026 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés, avec une abstention.

3 – Vote du Compte Financier Unique 2025

Dépenses de fonctionnement	Réalisé exercice 2024	Réalisé exercice 2025
11_Autres charges à caractère général dont remboursement des dépenses au Conseil départemental	383 316,09 €	283 856,57 €
12_Charges de Personnel	1 266 355,58 €	1 783 612,12 €
65_Autres charges	2,85 €	0 €
67_Charges spécifiques	252 €	2 181,05 €
Total dépenses de fonctionnement	1 649 926,52 €	2 069 649,74€

Recettes de fonctionnement	Réalisé exercice 2024	Réalisé exercice 2025
70_Prestations complémentaires	712 675,40 €	758 895,75 €

74_Adhésions et subvention de l'Agence de l'eau	979 588,21 €	1 028 134,83 €
75_Régularisation de TVA	634,05 €	1 061,55 €
Total recettes de fonctionnement	1 692 897,66 €	1 788 092,13 €

Manon BATISTA présente les chiffres du CFU, qui aurait dû être voté lors du l'AG du 24 février dernier mais cela n'a pas été possible avec la panne nationale et générale d'Helios. Ainsi, le BP 2026 a été voté à la dernière AG avec la reprise anticipée des résultats.

Le détail du CFU a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents.

Pour rappel, le BP 2025 était de 2 359 597,51 €

DEPENSES

Chapitre 11 : Comprend le remboursement des frais au CD pour les prestations numériques et le logiciel Cart@ds pour l'urbanisme ainsi que les charges directes de l'Agence tels que les frais d'analyses du SATEA (marché avec TERANA), les deux prestataires pour le service ADS, les logiciels dont la maintenance pour le RGPD et la CYBER et les frais divers tels que les impôts. **283 856,57 €**

Chapitre 12 : qui sont les dépenses de personnel avec le remboursement des agents au Département mis à disposition de l'ADIT, entre 5 et 100% de leur temps de travail, représentent environ 37 équivalents temps plein. Pour rappel, l'ADIT a remboursé au Département en 2025 100% du montant des salaires des dépenses liées aux agents de l'offre complémentaire et 75% des dépenses de l'offre de base, **1 783 612,12 €**

Chapitre 67 : l'annulation de titres sur exercices antérieurs. **2 181,05 €**

Montant dépenses 2025 : 2 069 649,74 €

RECETTES

Chapitre 70 : Correspond les recettes des prestations de l'offre complémentaire : satea, ads, voirie, numérique, RGPD et juridique. **758 895,75 €**

Chapitre 74 : Correspond aux subventions de l'Agence de l'eau pour un montant de 291 280,02 € et le reste correspond aux recettes des adhésions (736 854,81€), soit un montant total de **1 028 134,83 €**

Chapitre 75 : Régularisations de centimes et de TVA pour un montant de **1061,55 €**

Montant recettes 2025 : **1 788 092,13 €**

Pour rappel, les déclarations de TVA qui aboutissent à des régularisations, en recettes et en dépenses, sont réalisées par un cabinet comptable externe.

Résultat de l'exercice déficitaire de 281 557,61 € mais avec un résultat de fonctionnement reporté de 366 539,90 € pour 2026 au lieu de 648 097,51 € en 2025 : Cela s'explique par le mécanisme de solidarité prévu dans la convention qui nous lie avec le Conseil départemental avec un effort pour 2025 sur les dépenses de personnel de l'offre de base avec un remboursement à 75% au lieu de 30 % en 2024 mais avec, pour 2026, un retour à 30 % avec une forte solidarité du Département envers l'Agence.

Puisque l'ADIT n'a pas de section d'investissement, il y a une reprise automatique du résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement, sans avoir besoin d'une délibération d'affectation des résultats

Pour information ou rappel, le BP 2026 voté en février à l'équilibre s'élève à 2 012 539,90 €

Remerciements adressés à Philippe CHESI, responsable de la Paierie départementale et présent ce soir, pour son aide constante et son suivi dans l'élaboration des documents budgétaires.

Vote du CFU - sortie de Lionel CHAUVIN en tant que Président – organisé par Samuel GAUTHIER en tant que 1^{er} Vice-Président

Abstention : 1

Contre : 0

Le CFU 2025 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés, avec une abstention.

4 – Vote du Règlement Budgétaire et Financier

Un règlement budgétaire et financier (RBF) est un document de référence qui fixe les règles de gestion des finances d'une organisation (collectivité, association, établissement public, etc.).

Il précise notamment : les modalités d'élaboration et de vote du budget, les règles d'exécution des dépenses et des recettes, les procédures de contrôle et de suivi financier.

Son objectif est d'assurer une gestion claire, transparente et sécurisée des ressources, en définissant un cadre commun pour tous les acteurs impliqués.

La première version a été élaborée en 2024, il a été actualisé avec notamment la prise en compte du CFU qui remplace compte administratif et compte de gestion. Il a été validé par la Paierie et il a été transmis par mail. Il est de nouveau soumis au vote suite aux élections.

Abstention : 0

Contre : 0

Le Règlement budgétaire et financier est voté à l'unanimité des membres présents.

5 – Perspectives 2026

❖ **Recenser vos besoins** : L'Agence va transmettre un questionnaire à l'ensemble de ces adhérents d'ici les prochains jours, pour recenser les besoins et attentes des territoires.

❖ **Au plus près des territoires** : L'Agence souhaite venir rencontrer les élus au sein des territoires à partir de la rentrée de septembre :

- La Roche-Blanche le jeudi 17 septembre
- Brassac-les-Mines le mardi 22 septembre
- Paslières le jeudi 24 septembre
- Marsac-en-Livradois le mardi 29 septembre
- Olby le lundi 28 septembre
- Murat-le-Quaire le mardi 13 octobre
- Pionsat le jeudi 1^{er} octobre
- Pontaumur le jeudi 8 octobre
- Vensat le jeudi 15 octobre
- Lezoux le mardi 20 octobre

❖ **Proposition d'un accompagnement sur un plan pluriannuel, décliné en trois thématiques** :

- 1) Les infrastructures : voirie – projets bâtimentaires - ouvrages d'art – eau et assainissement
- 2) Le Numérique : services numériques, RGPD, intelligence artificielle, SIG
- 3) La sécurisation du quotidien : actes de gestion du domaine public et urbanisme

Patrice RODIER en profite également pour promouvoir l'application Inforoute 63 pour retrouver les conditions de circulation sur chaque territoire.

En clôture, le Président a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement aux côtés de l'ADT. Il a souligné la mobilisation importante des agents départementaux dans les actions menées sur le territoire et a salué l'implication collective des élus, secrétaires de mairie, agents et partenaires. Il a rappelé que la démarche engagée depuis 2021 repose sur une volonté constante de proximité avec les collectivités, notamment à travers les rencontres organisées sur le terrain. Ces temps d'échange permettent d'identifier les besoins des communes et d'adapter en conséquence les services et accompagnements proposés par l'ADIT.

Le Président a insisté sur le caractère collaboratif de la construction de l'offre de services de l'agence, précisant que celle-ci est directement issue des attentes exprimées par les collectivités lors des réunions et échanges organisés avec les élus et les agents territoriaux.

Il a également invité les participants à répondre au questionnaire d'évaluation mis à leur disposition, afin de contribuer à la réflexion engagée sur les perspectives d'évolution de l'ADIT et la préparation de son avenir.

Enfin, il a rappelé le soutien financier apporté par le Département à l'agence, et a remercié les conseillers départementaux pour leur engagement en faveur de la solidarité territoriale et de l'accompagnement des collectivités.

Après avoir renouvelé ses remerciements à l'ensemble des participants, le Président a déclaré close l'assemblée générale et a convié les personnes présentes au moment de convivialité organisé à l'issue de la réunion.

La séance est levée à 18h50.

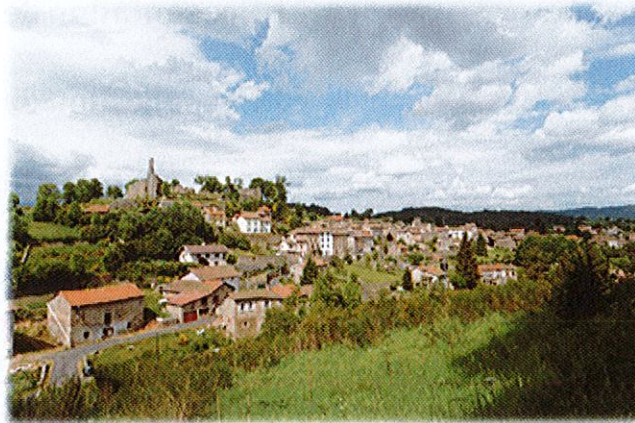
**Le Président du Conseil d'Administration
de l'Agence Départementale
d'Ingénierie Territoriale,**



Lionel CHAUVIN

ANNEXE 1

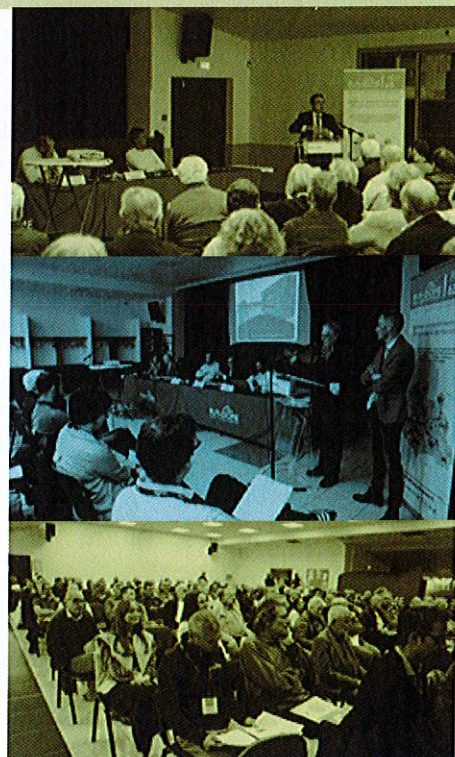
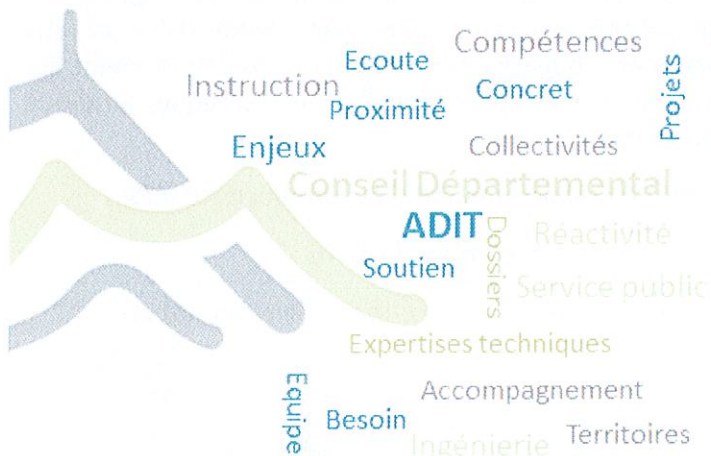
Diaporama présenté lors de l'Assemblée Générale ordinaire



Assemblée générale du 15 juin 2026



Propos introductif



Ordre du jour

☐ Présentation de l'ADIT

☐ Présentation des services

1 - Désignation du collège territorial

2 - Vote du PV du 24 février 2026

3 - Vote du CFU 2025

4 - Vote du Règlement Budgétaire et Financier

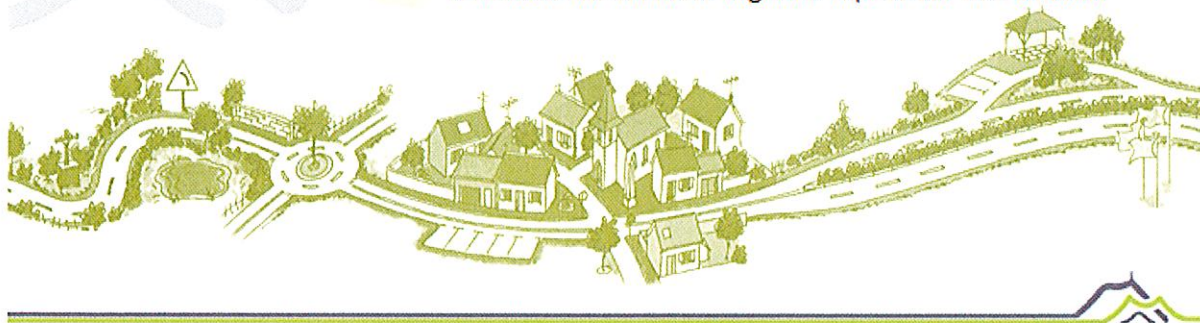
5 - Perspectives 2026



Présentation de l'ADIT



- ✓ Selon l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, le Département peut créer **un établissement public** dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une **assistance d'ordre technique, juridique ou financier**.
- ✓ L'ADIT est un **Etablissement Public Administratif (EPA)**.
- ✓ Le Département est **membre de droit**.
- ✓ Le fonctionnement de l'Agence repose sur des **statuts**.



L'adhésion à l'ADIT : une démarche intégrée



Les différents domaines d'intervention

Voirie – Espace Public – Ouvrages d'art



Offre voirie – espace public – ouvrages d'art



Offre de base

Offre complémentaire

Qui?

Les agents des 5 divisions routières présentes sur les territoires

Pourquoi?

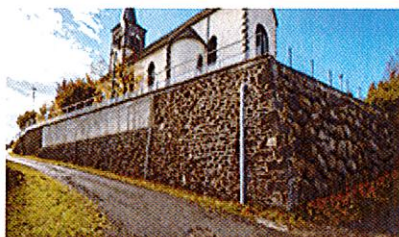
- Gestion administrative de la voirie et de la circulation
- Assistance à la gestion technique de la voirie
- Assistance à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace public
- Assistance à la gestion technique d'ouvrages d'art
- Assistance à la réalisation de travaux d'entretien et réparation de la voirie et d'aménagement de petits espaces publics
- Étude d'un schéma de signalisation directionnelle
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux de réparation d'un ouvrage d'art



Offre voirie – espace public – ouvrages d'art



Exemples de réalisation



COMUNE DE VERNEUGHEOL
Travaux d'ouvrages d'art



Saint-Bonnet-près-Orcival
Réfection du mur de
soutènement du parvis de l'église



Verneugheol
Diagnostic ouvrages d'art



Projets bâtimentaires



Offre de base

Offre complémentaire/
sur devis

Qui ?

Frédéric VAUDABLE, chargé de mission

Pourquoi ?

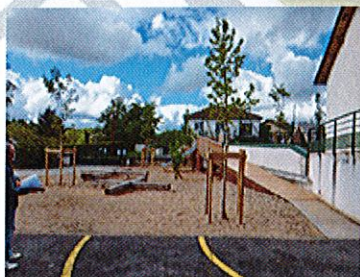
- Des conseils et une assistance technique en amont de la réalisation d'un projet de bâtiment : de l'aide à la définition des besoins jusqu'au rendu d'une note d'opportunité avec l'analyse de la faisabilité financière, en lien avec les acteurs locaux de l'ingénierie.
- La pré-programmation de votre projet avec des scénarios et les subventions potentielles.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage durant toutes les phases d'études du projet, lors de la consultation et du choix des entreprises.



Projets bâtimentaires



Cas concret avant/après : végétalisation de la cour d'école de Saint-Ours



Eau potable et assainissement



Qui?

L'équipe du SATEA

Pourquoi?

Offre de base

- Assistance technique aux exploitants de station d'épuration
- Appui administratif
- Aide au recrutement de maître d'œuvre (schéma directeur, étude diagnostique, zonage, travaux, etc...)

Offre complémentaire

- Contrôle de l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement
- Réalisation de bilans sur 24h

« Accompagner les collectivités qui ont la compétence eau et/ou assainissement en coordination avec les acteurs institutionnels pour une gestion réfléchie »



Eau potable et assainissement



Exemples de réalisation



Suivi de 560 stations d'épuration :

- conseils à l'exploitation,
- réalisation de prélèvements et de bilans sur 24 heures,
- vérification de la conformité des appareils d'autosurveillance,
- appui administratif...

Appui au recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Ceyssat



Autorisations du droit des sols



Qui ?

5 instructeurs : Manon BLONDEL, Clara PLANE, Julien VIZADE, Stéphane JAFFEUX, Léo BONNEVIALLE

Pourquoi ?

Les instructeurs ont en charge les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- permis d'aménager,
- permis de construire,
- permis de démolir,
- déclaration préalable,
- certificat d'urbanisme d'information et certificat d'urbanisme opérationnel,
- autorisation de travaux.

Offre
complémentaire

L'expertise d'un service mutualisé



Autorisations du droit des sols



Exemples de projets 2025/2026



Saint-Julien-Puy-Lavèze

Construction d'un bâtiment destiné à valoriser les produits locaux et l'image du territoire, avec des espaces de vente et de services organisés autour d'un pôle central incluant un point d'information touristique.

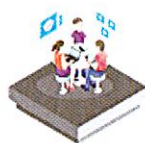


Viverols

Construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Viverols / Sauvessanges



Numérique



Qui ?

Valérie ESCOT, Sophie RIVIERE-GAMET, Geneviève GAVIOLI-BEAUGER et Damien LEOTY

Pourquoi ?

- **Web 63** : service de création d'un site internet et de son hébergement, fourniture du certificat de sécurité, formation du personnel de la collectivité.
- **Demat 63** : fourniture de compte d'accès à une plateforme de télétransmission dématérialisée homologuée pour l'envoi des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité.
- **Cyber 63** : accompagnement dans la mise en place de méthodes et de pratiques sécurisées ainsi que la fourniture de dispositifs de sécurisation des systèmes d'information (messagerie, coffre-fort de mots de passe, antivirus, sauvegarde centralisée).

Offre
complémentaire



Numérique

Un accompagnement au plus près des territoires

Web63

156
adhérents

Collectivités et structures publiques ayant souscrit à l'offre Web63.

Démat63

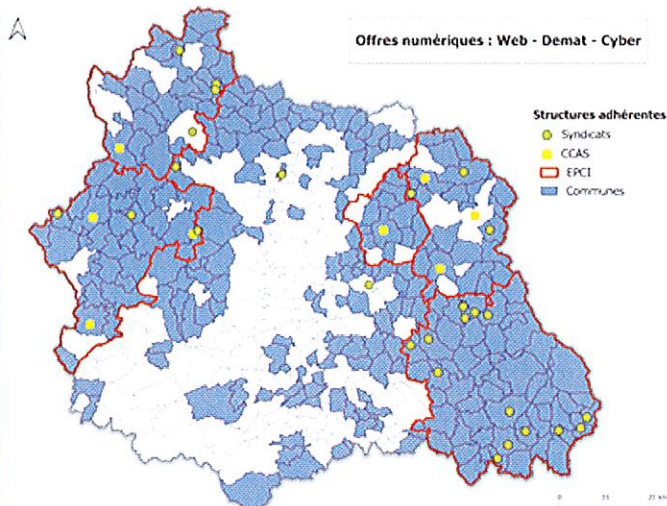
229
adhérents

Collectivités et structures publiques ayant souscrit à l'offre Démat63.

Cyber63

46
adhérents

Collectivités et structures publiques ayant souscrit à l'offre Cyber63.



Numérique - Médiadôme



Qui?

Equipe « Système d'information documentaire » de la Médiathèque Départementale

Pourquoi?

Médiadôme est une plateforme de services numériques mutualisés à destination des bibliothèques et réseaux de bibliothèques. Elle fournit un système de gestion de bibliothèque (SGB) administré au niveau départemental, un catalogue partagé conforme aux nouvelles normes bibliographiques ainsi qu'un site web.

- ✓ Pas d'investissement initial : l'informatisation est prise en charge
- ✓ Abonnement annuel adapté à la taille de la collectivité
- ✓ Hébergement, maintenance et support inclus
- ✓ Label Bibliothèque Numérique de Référence (Ministère de la Culture)

Offre complémentaire

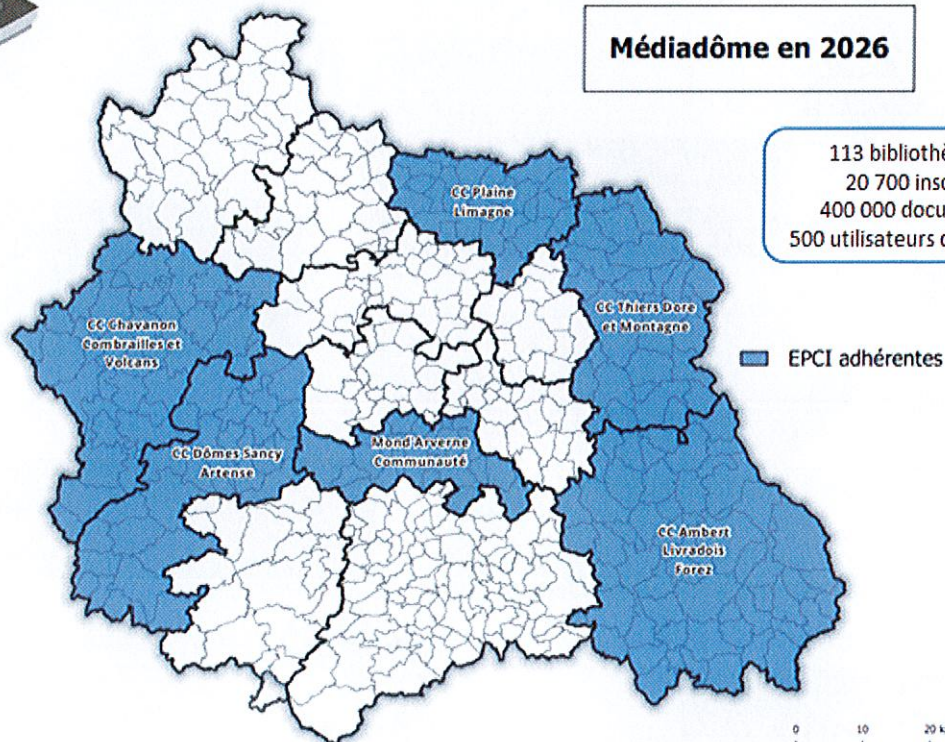


Numérique - Médiadôme



Médiadôme en 2026

113 bibliothèques
20 700 inscrits
400 000 documents
500 utilisateurs du logiciel



Protection des données (RGPD)



Qui?

3 délégués à la protection des données :

- Thomas BOUET-BARICAULT
- Florence DELCHER
- Emilie HAMEURY

Pourquoi?

- **Inform**er et **conseiller** sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et accompagner nos adhérents dans sa mise en œuvre concrète.
- **Répondre** à une **obligation légale** en assurant la **nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)**, obligatoire pour les organismes publics.
- **Former et accompagner** les équipes **sur le terrain et en proximité**, pour garantir une application efficace et adaptée aux réalités locales.

Offre
complémentaire



Protection des données (RGPD)



Exemples de questions

Pourquoi avons-nous besoin d'un DPO alors que nous sommes une petite commune ?

Un citoyen demande à accéder à ses données : comment répondre et dans quel délai ?

Qu'est-ce qu'un registre des activités de traitement et comment remplir ?

Nos données sont hébergées à l'étranger : est-ce un problème ?

Que faire en cas de perte ou de vol d'un ordinateur contenant des données personnelles ?



Finances – Juridique – Achats



Qui ?

Des agents du Conseil départemental mis à disposition de l'ADIT de différents services

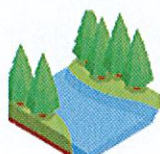
Pourquoi ?

- **Finances** : analyse de l'encours de la dette locale, appui pour la souscription d'un nouvel emprunt, assistances et conseils pour la renégociation d'emprunts
- **Juridique** : rédaction de conseils juridiques et/ou d'actes juridiques dans le domaine de la police administrative générale, la police administrative spéciale des immeubles menaçant ruine et le droit des biens immobiliers et mobiliers du domaine public
- **Achats** : pour les marchés de fournitures et de services : aide à la définition des besoins, choix de la procédure, rédaction du dossier de consultation et du rapport d'analyse des offres

Offre complémentaire



Environnement



Qui ?

Des agents du service milieux naturels du Conseil départemental mis à disposition

Pourquoi ?

L'expertise d'agents techniques pour faire face à vos problématiques environnementales.

- **Eaux pluviales** : avis technique sur le choix d'un maître d'œuvre pour étudier la problématique des eaux de ruissellement (des études de bassins versants).
- **Infiltration à la parcelle** : accompagnement dans la réflexion préalable, appui technique pour les cas simples. Pour les autres cas : assistance dans le choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'études de faisabilité et d'études de conceptions de projets d'aménagement.

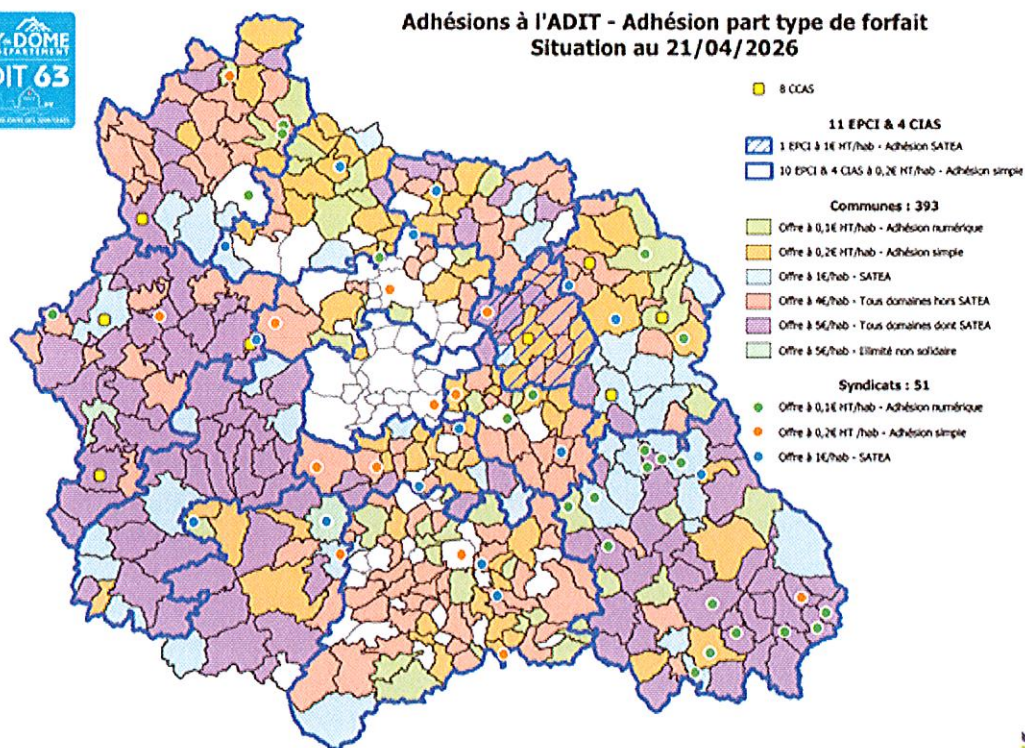
Offre de base



Une couverture territoriale étendue



Adhésions à l'ADIT - Adhésion part type de forfait Situation au 21/04/2026



Gouvernance

L'ADIT comprend deux instances de gouvernance :
le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration

Présidence : Président du Conseil départemental

Composition : Deux collèges et 2 Vice-Présidents

1 collège départemental
composé de 8* représentants désignés par le Président du CD

1 collège territorial
composé de 12* représentants désignés par l'AG ordinaire

Proposition des sujets abordés à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Présidence : Président du Conseil départemental

Composition : Tous les membres de l'Agence (les représentants de chaque structure) + 8* conseillers départementaux et 8* suppléants

Détermination de la politique générale de l'ADIT

*PV du 18 Mars 2025 modifiant les statuts en prévision des élections de mars 2026

Gouvernance - Collège départemental

1 collège
départemental
composé de 8*
représentants
désignés par le
Président du CD

Titulaires	Suppléants
Fabien BESSEYRE	Pascale BRUN
Marie-Anne MARCHIS	Michel SAUVADE
Pierre RIOL	Jean-Paul CUZIN
Cédric DAUDUIT	Jean-Marc BOYER
Dominique BRIAT	Damien BALDY
Fabrice MAGNET	Karina MONNET
Grégory BONNET	Jacky GRAND
Alexandra VIRLOGUEUX	Jean-Pierre LUNOT



*PV du 18 Mars 2025 modifiant les statuts en prévision des élections de mars 2026

1 - Désignation du nouveau collège territorial

1 collège territorial
composé de 12*
représentants
désignés par l'AG
ordinaire

12 membres du collège territorial

- **Monsieur Gaëtan MONNIER, Maire de Viverols et 1^{er} Vice-Président**
- Madame Véronique HAUVILLE, Maire de Saint-Bonnet-le-Bourg
- Monsieur Stéphane PONCE, Maire de Saint-Ours-les-Roches
- Madame Brigitte BILLEBAUD, Maire de Vensat
- Monsieur Jean-Luc FRUCHART, Maire de Bromont-Lamothé
- Madame Martine TYSSANDIER, Maire de Saint-Sandoux
- Monsieur Vincent MARTINANT, Maire de Brenat
- Monsieur Christophe SERRE, Maire de Tauves
- Monsieur Laurent BERNARD, Maire de Saint-Donat
- Monsieur Jérôme GAUMET, Président du CIAS Pays de Saint-Eloy
- Monsieur Christophe CESCUT, Vice-Président à Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Michel VIALLEFONT, Président du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon



À VOTER

2 - Vote du dernier PV de l'Assemblée générale

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 février 2026



À VOTER

3 – Vote du Compte Financier Unique 2025

Dépenses de fonctionnement	Réalisé exercice 2024	Réalisé exercice 2025
11_Autres charges à caractère général dont remboursement des dépenses au Conseil départemental	383 316,09 €	283 856,57 €
12_Charges de Personnel	1 266 355,58 €	1 783 612,12 €
65_Autres charges	2,85 €	0 €
67_Charges spécifiques	252 €	2 181,05 €
Total dépenses de fonctionnement	1 649 926,52 €	2 069 649,74 €
Recettes de fonctionnement	Réalisé exercice 2024	Réalisé exercice 2025
70_Prestations complémentaires	712 675,40 €	758 895,75 €
74_Adhésions et subvention de l'Agence de l'eau	979 588,21 €	1 028 134,83 €
75_Régularisation de TVA	634,05 €	1 061,55 €
Total recettes de fonctionnement	1 692 897,66 €	1 788 092,13 €

Résultat de l'exercice =
-281 557,61 €

Résultat de fonctionnement reporté
pour 2026 = 366 539,90 €



À VOTER

4 – Vote du Règlement Budgétaire et Financier

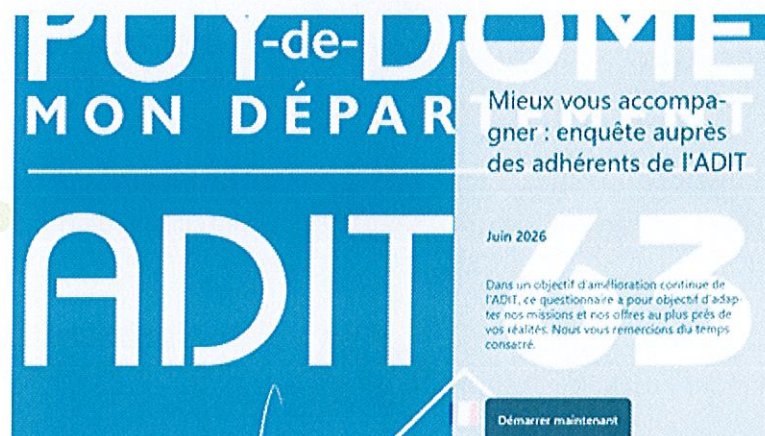
- **Document de référence** qui fixe les règles de gestion des finances de l'Agence
- Il précise notamment les **modalités d'élaboration et de vote du budget**, les **règles d'exécution des dépenses et des recettes**
- Son objectif est d'assurer une **gestion claire, transparente et sécurisée des ressources**
- Le Règlement Budgétaire et Financier de l'ADIT a été voté le **12 mars 2024**
- Suite aux élections, ce document, actualisé, est de nouveau soumis au vote ce jour



5 – Perspectives 2026

➤ Recenser vos besoins

Envoi d'un **questionnaire** avant la fin du mois pour recenser vos besoins et attentes



5 – Perspectives 2026



➤ Au plus près des territoires

- **Organisation de réunions** sur les champs d'intervention de l'ADIT :

Val d'Allier

- ❖ La Roche-Blanche le jeudi 17 septembre
- ❖ Brassac-les-Mines le mardi 22 septembre

Livradois-Foréz

- ❖ Paslières le jeudi 24 septembre
- ❖ Marsac-en-Livradois le mardi 29 septembre

Sancy

- ❖ Olby le lundi 28 septembre
- ❖ Murat-le-Quaire le mardi 13 octobre

Combrailles

- ❖ Pionsat le jeudi 1^{er} octobre
- ❖ Pontaumur le jeudi 8 octobre

Plaine-Limagne

- ❖ Vensat le jeudi 15 octobre
- ❖ Lezoux le mardi 20 octobre

5 – Perspectives 2026

➤ Au plus près des territoires

- **Proposition d'un accompagnement** sur un plan pluriannuel , décliné en trois thématiques



- ① Les infrastructures : voirie, projets bâimentaires, ouvrages d'art , eau et assainissement



- ② Le Numérique : services numériques, RGPD, intelligence artificielle, SIG



- ③ La sécurisation du quotidien : actes de gestion du domaine public et urbanisme



Merci de votre attention



Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20260615-26_25313-AR
Date de réception préfecture : 07/07/2026